



CRESCENDO.org-gamma

Il y a bien plus qu'un rendement solide.
Generali vous offre aussi la flexibilité.

Les publics cibles

- Sociétés commerciales
- A.S.B.L.
- Associations de fait
- Indivisions
- Personnes physiques

Et si on parlait de résultats?

CRESCENDO *Dynamico.org*
Rendement 2011: 2,00%

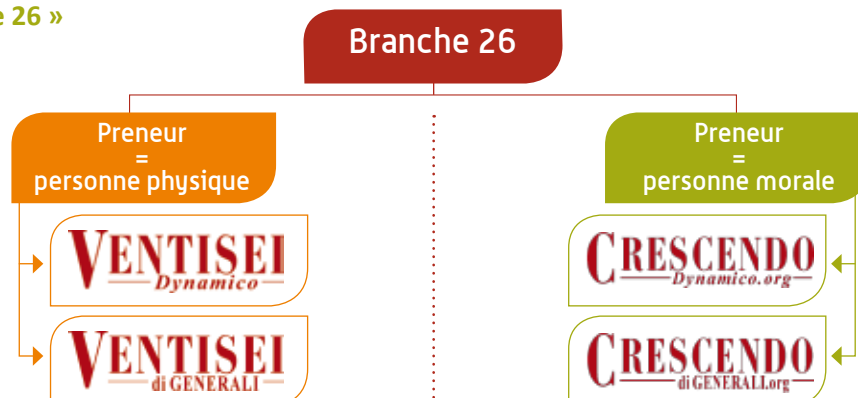
CRESCENDO di GENERALI.org
Rendement 2011: 2,50%

CRESCENDO.org:

Taux garantis:		Durée	Taux de base
		99 jaar	0,50%
		99 jaar	2,00%

- 2 produits avec chacun un taux garanti
- Investissement minimum de € 2 000
- Plus aucun frais de sortie dès la 6^{ème} année (par versement)
- Frais d'entrée minimum
- Déductible dans le cadre fiscal des **intérêts notionnels**

La gamme «branche 26»





Pour + de renseignements, consultez
l'info-fiche sur www.generali.be

Rémunération globale nette de CRESCENDO *Dynamico.org* sous réserve d'approbation des participations bénéficiaires pour 2011 par l'Assemblée Générale. Les rendements du passé ne constituent ni une garantie ni une limite pour le futur. CRESCENDO *Dynamico.org* et CRESCENDO di GENERALI.org sont des produits de capitalisation de la Branche 26. Conformément à l'A.R. du 16 mars 2009, GENERALI Belgium participe au Fonds spécial de protection des dépôts, des assurances sur la vie et du capital de sociétés coopératives agréées. Vous trouverez plus d'information sur ce système de protection sur notre site www.generali.be.



Quelques points de repère

Tak 26	 
Durée du contrat	99 ans
Durée du paiement	Prime unique
Cible	Sociétés commerciales, ASBL, associations de fait, indivisions ou personnes physiques
Versement	Min. € 2 000 (limité à € 1 000 000)
Bijkomende stortingen	Min. € 1 000
Taxe sur la prime (4,40% / 1,10%)	Non
Frais d'entrée	Consultez votre intermédiaire
Frais de gestion	0,015% / mois sur l'épargne constituée
Taux technique	CRESCENDO Dynamico.org: 0,50% sur les versements effectués CRESCENDO di GENERALI.org: 2,00% sur les versements effectués
Octroi de participations bénéficiaires	Si l'épargne constituée au 31/12 \geq € 2 000
Retraits planifiés	Non
Retraits non planifiés	Max. 1 par mois et 4 par an. Min. € 250 par retrait. Epargne constituée min. après retrait = € 1 250
Frais de retraits partiels non planifiés / rachat total	0% pour l'épargne constituée par les P.B. Pourcentages dégressifs par versement de 5% - 4% - 3% - 2% - 1% par an, 0% à partir de la 6 ^{ème} année. Indemnité financière éventuelle. En cas de rachat total: voir conditions ci-dessus avec min. € 75 indexé (base 1988)
Précompte mobilier	21% sur la différence entre la prime brute versée (tous frais d'entrée inclus) et de la prestation nette payée (sous déduction des frais de sortie), y compris les participations bénéficiaires
Résidence	Le souscripteur doit être un résident belge ou une société dont le siège social est situé en Belgique